
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 27 JANVIER 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-SEPT JANVIER,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND, Antoine MASSON

OBJET : Angers Seniors Animation - Tarifs des séjours prévention santé 2026

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS d'Angers propose aux seniors en perte d'autonomie un séjour de 4 jours et 3 nuits dédié au prendre soin de soi, encadré par une équipe de professionnels formés à leurs fragilités.

Cette action s'inscrit en complément des actions de prévention santé menées tout au long de l'année auprès des seniors angevins, en contribuant au maintien de leur santé physique, psychique et sociale.

L'inscription à ce séjour constitue un véritable levier de prévention, en mobilisant des capacités telles que la projection dans l'avenir, l'organisation et l'évaluation de sa capacité à quitter temporairement son domicile. Pendant le séjour, les participants pratiquent des activités physiques adaptées, développent le lien social, stimulent leur curiosité et redécouvrent le plaisir de l'alimentation, contribuant ainsi au maintien de l'autonomie et du bien-être.

1^{er} séjour prévention santé en MAYENNE - CAPSA du 22 au 25 juin 2026

A destination des aidants et leurs proches et des seniors ayant besoin de soins.

Le programme de ce séjour alterne les temps de visite et de repos.

Une équipe de professionnels qualifiés dans l'accompagnement et le soin médical est présente.

Accusé de réception en préfecture
N° 2026-011
Date de réception préfecture : 30/01/2026

2^{ème} séjour prévention santé en MAYENNE du 8 au 11 septembre 2026

A destination des seniors en perte d'autonomie avec un programme plus soutenu.

Une équipe de professionnels qualifiés dans l'accompagnement à la personne âgée.
(pas de soins médicaux).

Aussi, le CCAS souhaite rendre plus accessible l'offre de service en levant les freins liés aux fragilités financières. Une tarification solidaire permet de rendre accessibles les séjours aux personnes âgées ayant de faibles revenus tout en proposant un tarif au plus proche du coût réel pour les personnes sans difficulté financière.

- **Critère retenu** : quotient CAF/MSA (ou équivalent : quotient solidaire)
- **5 tarifs différenciés depuis 2024** : 4 selon ressources pour les Angevins + 1 pour les non-Angevins
- **Tarif de base** : coûts hébergement, transports, restauration, activités
- **Tarif plein** : coûts hébergement, transports, restauration, activités + participation au coût ressources humaines

La démarche de tarification sociale, les tarifs, les modalités générales de vente du séjour et les contrats sont disponibles en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte ces tarifs.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



SÉJOURS PRÉVENTION SANTÉ 2026

Tarifs publics applicables

Séjour CAPSA en MAYENNE - du lundi 22 au jeudi 25 juin 2026 (4 jours/3 nuits)

Catégorie tarif	Tranches quotient familial	Paiement comptant		Paiement échelonné (en 3 fois)					
		Chambre double/twin	Chambre single	Chambre double/twin			Chambre single		
				1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance	1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance
Tarif 1 : carte partenaires	inférieur ou égal à 706	327,00 €	414,00 €	109,00 €	109,00 €	109,00 €	138,00 €	138,00 €	138,00 €
Tarif 2 : tarif base	entre 706 et 1000	504,00 €	636,00 €	168,00 €	168,00 €	168,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €
Tarif 3 : tarif intermédiaire	entre 1000 et 1600	579,00 €	732,00 €	193,00 €	193,00 €	193,00 €	244,00 €	244,00 €	244,00 €
Tarif 4 : tarif plein	égal ou supérieur à 1600	654,00 €	828,00 €	218,00 €	218,00 €	218,00 €	276,00 €	276,00 €	276,00 €
Tarif 5 : non Angevins		687,00 €	870,00 €	229,00 €	229,00 €	229,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
Échéance des paiements		à l'inscription	à l'inscription	à l'inscription	14/05/25	14/06/25	à l'inscription	14/05/25	14/06/25

Séjour en MAYENNE - du lundi 8 au jeudi 11 septembre 2026 (4 jours/3 nuits)

Catégorie tarif	Tranches quotient familial	Paiement comptant		Paiement échelonné (en 3 fois)					
		Chambre double/twin	Chambre single	Chambre double/twin			Chambre single		
				1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance	1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance
Tarif 1 : carte partenaires	inférieur ou égal à 706	327,00 €	414,00 €	109,00 €	109,00 €	109,00 €	138,00 €	138,00 €	138,00 €
Tarif 2 : tarif base	entre 706 et 1000	504,00 €	636,00 €	168,00 €	168,00 €	168,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €
Tarif 3 : tarif intermédiaire	entre 1000 et 1600	579,00 €	732,00 €	193,00 €	193,00 €	193,00 €	244,00 €	244,00 €	244,00 €
Tarif 4 : tarif plein	égal ou supérieur à 1600	654,00 €	828,00 €	218,00 €	218,00 €	218,00 €	276,00 €	276,00 €	276,00 €
Tarif 5 : non Angevins		687,00 €	870,00 €	229,00 €	229,00 €	229,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
Échéance des paiements		à l'inscription	à l'inscription	à l'inscription	14/05/25	14/06/25	à l'inscription	14/05/25	14/06/25

CLAUSES PARTICULIÈRES – CONTRAT

- Séjour en MAYENNE – CAPSA du lundi 22 au jeudi 25 juin 2026 (4 jours/3 nuits)
- Séjour en MAYENNE du lundi 8 au jeudi 11 septembre 2026 (4 jours/3 nuits)

<p>🔧 Inscription</p> <p>Le service Angers seniors animation du CCAS d'Angers, vous propose un séjour correspondant à vos besoins, à un rythme adapté, vous permettant de passer d'agréables vacances.</p> <p>Lors de votre inscription et du règlement en intégralité, une facture vous sera remise.</p> <p>Tarif carte partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 414 € - Chambre single<input type="checkbox"/> 327 € - Chambre double<input type="checkbox"/> 327 € - Chambre twin <p>Tarif de base</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 636 € - Chambre single<input type="checkbox"/> 504 € - Chambre double<input type="checkbox"/> 504 € - Chambre twin <p>Tarif intermédiaire</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 732 € - Chambre single<input type="checkbox"/> 579 € - Chambre double<input type="checkbox"/> 579 € - Chambre twin <p>Plein tarif</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 828 € - Chambre single<input type="checkbox"/> 654 € - Chambre double<input type="checkbox"/> 654 € - Chambre twin <p>Tarif non Angevins</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 870 € - Chambre single<input type="checkbox"/> 687 € - Chambre double<input type="checkbox"/> 687 € - Chambre twin	<p>🔧 Modalités générales</p> <p>Le prix de vente comprend : les frais de dossier, l'assurance rapatriement, le trajet aller et retour, les guides, les visites notées au programme, l'hébergement en pension complète, la réunion de préparation du voyage.</p> <p>Le prix de vente ne comprend pas : les dépenses personnelles.</p> <p>🔧 Assurance</p> <p>Une assurance est contractée par le CCAS, elle garantit « l'assistance/rapatriement » (pour raison médicale)</p> <p>🔧 Annulation</p> <p>Le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de force majeure : guerre, pandémie, catastrophes naturelles et si le nombre des participants est jugé insuffisant et ce, à 21 jours au plus tard avant la date du départ du séjour.</p> <p>Si vous êtes contraints d'annuler votre voyage, le CCAS s'engage à vous rembourser, selon les modalités en vigueur, des frais engagés sous réserve de la production d'un courrier sollicitant le remboursement, d'un justificatif, et d'un RIB.</p> <p>🔧 Hébergement</p> <p>L'hébergement est en pension complète.</p> <p>🔧 Réunion de préparation du voyage</p> <p>Vous serez convié à une réunion de départ au cours de laquelle il vous sera remis les coordonnées de l'hôtel, le programme détaillé, les recommandations spécifiques, les horaires et les lieux de rendez-vous, le nom du transporteur.</p> <p>Présence souhaitée.</p>
---	---

Je soussigné(e), M....., certifie avoir pris connaissance du présent contrat.

Angers le

Le participant

Pour le Président et sa délégation
Christelle LARDEUX
Présidente déléguée du CCAS

et sa délégation
049-264901158-20260127-DEL-2026-011-DE
Date CE : 30/01/2026

CLAUSES PARTICULIÈRES – CONTRAT

- **Séjour en MAYENNE – CAPSA du lundi 22 au jeudi 25 juin 2026 (4 jours/3 nuits)**
- **Séjour en MAYENNE du lundi 8 au jeudi 11 septembre 2026 (4 jours/3 nuits)**

⚙ Inscription

Le service Angers seniors animation du CCAS d'Angers, vous propose un séjour correspondant à vos besoins, à un rythme adapté, vous permettant de passer d'agréables vacances.

Lors de votre inscription et du règlement, **une facture** vous sera remise.

1^{er} versement à l'inscription

2^{ème} versement encaissé vers le 29 mars 2026

3^{ème} versement encaissé vers le 26 avril 2026

Tarif carte partenaires

- 414 €** - Chambre single - 3 x 138 €
- 327 €** - Chambre double - 3 x 109 €
- 327 €** - Chambre twin - 3 x 109 €

Tarif de base

- 636 €** - Chambre single - 3 x 212 €
- 504 €** - Chambre double - 3 x 168 €
- 504 €** - Chambre twin - 3 x 168 €

Tarif intermédiaire

- 732 €** - Chambre single - 3 x 244 €
- 579 €** - Chambre double - 3 x 193 €
- 579 €** - Chambre twin - 3 x 193 €

Plein tarif

- 828 €** - Chambre single - 3 x 276 €
- 654 €** - Chambre double - 3 x 218 €
- 654 €** - Chambre twin - 3 x 218 €

Tarif non Angevins

- 870 €** - Chambre single - 3 x 290 €
- 687 €** - Chambre double - 3 x 229 €
- 687 €** - Chambre twin - 3 x 229 €

⚙ Modalités générales

Le prix de vente **comprend** : les frais de dossier, l'assurance rapatriement, le trajet aller et retour, les guides, les visites notées au programme, l'hébergement en pension complète, la réunion de préparation du voyage.

Le prix de vente **ne comprend pas** : les dépenses personnelles.

⚙ Assurance

Une assurance est contractée par le CCAS, elle garantit « l'assistance/rapatriement » (pour raison médicale)

⚙ Annulation

Le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de force majeure : guerre, pandémie, catastrophes naturelles et si le nombre des participants est jugé insuffisant et ce, à 21 jours au plus tard avant la date du départ du séjour.

Si vous êtes contraints d'annuler votre voyage, le CCAS s'engage à vous rembourser, **selon les modalités en vigueur, des frais engagés** sous réserve de la production d'un courrier sollicitant le remboursement, d'un justificatif et d'un RIB.

⚙ Hébergement

L'hébergement est en **pension complète**.

⚙ Réunion de préparation du voyage

Vous serez convié à une réunion de départ au cours de laquelle il vous sera remis les coordonnées de l'hôtel, le programme détaillé, les recommandations spécifiques, les horaires et les lieux de rendez-vous, le nom du transporteur.
Présence souhaitée.

Je soussigné(e), M....., certifie avoir pris connaissance du présent contrat.

Angers le

Le participant

Pour le Président **et par délégation**

Christelle LARDEAU
Présidente déléguée du CCAS

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20260127-DEL-2026-011-DE
Date de réception préfecture : 30/01/2026